https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-8-avril-2021-approuvant-les-modifications-apportees-au-titre-et-aux-statuts-de-lassociation-reconnue-dutilite-publique-dite-lecole-lhopital-mari/
Arrêté du 8 avril 2021 approuvant les modifications apportées au titre et aux statuts de l’association reconnue d’utilité publique dite « L’Ecole à l’Hôpital, Marie Louise Imbert »
L’arrêté du 19 avril 2021 renouvelle pour 5 ans à compter du 10 août 2021, l’agrément au niveau national des associations « Grandir » et « Fédération nationale des associations d’usagers en psychiatrie »
Il renouvelle également pour 5 ans, à compter du 28 octobre 2021, l’agrément au niveau national des associations suivantes « Alliance maladies rares », « Union des familles laiques », « Fédération des associations d’aide aux victimes d’accident médicaux », « Ligue nationale contre le cancer ».